

INSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES 2026-2027

Attention : fermeture des inscriptions le 22 juillet (17h), réouverture le 20 août 2026 (10h)

- 1) Commencer **obligatoirement** par vous connecter au site Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC) pour obtenir votre attestation (y compris en cas d'exonération) : <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>
- 2) Réaliser votre **inscription administrative en ligne**, en suivant la procédure détaillée ci-dessous selon votre statut (première inscription, passage en année supérieure complet ou partiel) :
 - 1^{re} inscription à l'Université Paris Cité (Admis via Parcoursup, eCandidat ou Études en France) à partir du 8 juillet 2026 : <https://u-paris.fr/premiere-inscription/>
 - Réinscription à l'Université Paris cité à partir du 20 juillet 2026 : <https://u-paris.fr/reinscription-a-universite-paris-cite/>

Précisions :

- **Passage en année supérieure partiel :**
(relevé de notes comportant la mention « Accès étape sup » au niveau du résultat global) :
S'inscrire en ligne sur l'année supérieure : la L2 pour L1/L2 ou la L3 pour L2/L3.
Le pôle sclolarité se chargera d'inscrire les éléments pédagogiques à valider en L1 ou L2.

Résultat global
Accès étape sup
- **Double licence Mathématiques et Informatique :**
 - en 1^{re} et 3^e année de licence, l'inscription s'effectue en ligne sur la double licence de l'UFR d'Informatique.
 - en 2^e année de licence, l'inscription s'effectue en ligne sur la double licence de l'UFR de Mathématiques.➔ Les inscriptions complémentaires pour les 3 années seront ensuite réalisées par le pôle sclolarité.
- **Double licence Physique/Mathématiques :**
L'inscription administrative s'effectue en ligne sur la double licence de l'UFR de Physique.
L'inscription complémentaire sera réalisée ensuite par le pôle sclolarité.
- **Double licence Algorithme et décisions :**
En 1^{re} année, le pôle sclolarité vous transmettra un Laissez-Passer (mail d'autorisation d'inscription) pour vous inscrire à partir du 20 juillet 2026.
- **Césure :** Le pôle sclolarité licence vous transmettra un Laissez-Passer (mail d'autorisation d'inscription) pour vous inscrire à partir du 20 juillet 2026.

En cas de problème,

En premier lieu, vous devez **porter attention aux dates des inscriptions administratives** indiquées selon votre statut et **consulter la « FAQ inscriptions »** : <https://u-paris.fr/faq-inscriptions/>

Si l'année de la licence proposée n'est pas la bonne, vous devez contacter par mail la gestionnaire du Pôle Sclolarité Licence. Coordonnées disponibles à cette adresse : <https://licence.math.univ-paris-diderot.fr/sclolarite/contacts/>

Si vous avez une question ou que vous rencontrez des difficultés avec : votre inscription administrative, l'accès aux applications, l'accès à votre messagerie ou au compte Université Paris Cité, vous pouvez joindre le Centre de Contact :

- sur la hotline au : 01 57 27 65 67 du lundi au vendredi 9h30-16h30. Ouvert jusqu'au 23 juillet. Réouverture : 21 août à 10h.
- en remplissant le formulaire de contact à cette adresse : <https://u-paris.fr/centre-de-contact/>

➔ **L'inscription administrative se déroule entièrement en ligne. Il n'y a aucun accueil en présentiel par le centre de contact.**